

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**Arrêté du 25 novembre 2013 fixant le montant de l'indemnité de responsabilité allouée à certains personnels des établissements relevant du ministre de la jeunesse et des sports**

NOR : SPOR1327824A

La ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le décret n° 2003-1139 du 26 novembre 2003 portant attribution d'une indemnité de responsabilité à certains personnels des établissements relevant du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et du ministre des sports,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les montants annuels mentionnés à l'article 2 du décret du 26 novembre 2003 susvisé sont fixés ainsi qu'il suit :

BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS MOYENS annuels (en euros)
Directeurs des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives	
1 <sup>re</sup> catégorie .....	2 100
2 <sup>e</sup> catégorie .....	1 960
3 <sup>e</sup> catégorie .....	1 330
Directeurs adjoints des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives	
1 <sup>re</sup> catégorie, responsables de site .....	1 680
1 <sup>re</sup> catégorie, non responsables de site .....	1 260
2 <sup>e</sup> catégorie .....	1 120
3 <sup>e</sup> catégorie .....	980
Directeur de l'Ecole nationale de voile et des sports nautiques .....	2 100
Directeurs adjoints de l'Ecole nationale de voile et des sports nautiques .....	1 120

**Art. 2.** – L'arrêté du 26 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité de responsabilité allouée à certains personnels des établissements relevant du ministre des sports est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 novembre 2013.

*La ministre des sports, de la jeunesse,  
de l'éducation populaire  
et de la vie associative,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
J. BLONDEL

*La ministre de la réforme de l'Etat,  
de la décentralisation  
et de la fonction publique,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef de service,*

P. COURAL

*Le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget,*

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

*Le sous-directeur,*

G. BAILLY